
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 11 mars 2025, à compter de 19h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Sabine Paquet ainsi que Messieurs les conseillers Daniel Jacques, Claude Lacasse, Bruno Napert, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Pénélope Larose, directrice générale et greffière-trésorière, assure le greffe.

Absence motivée : Madame la conseillère Pascale Renzo Charbonneau.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2025-03-14

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 février 2025 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt des documents :
 - i. Rôle de perception 2025
 - d) Demande d'exemption pour la tenue d'une élection partielle - Adoption
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Octroi du contrat pour l'aménagement du parc Calixa-Lavallée - Adoption
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - c) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant

- b) Règlement no 337 portant sur la citation de l'Église Sainte-Théodésie, sise au 730, chemin de la Beauce, à titre d'immeuble patrimonial – Avis de motion et dépôt

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

- a) Courant collectif – Futur projet éolien
- b) Projet d'acquisition de l'église
- c) Refonte du site Internet et de l'image de marque de la Municipalité

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-03-15

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

Il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par la conseillère Sabine Paquet et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 février 2025

La directrice générale mentionne que le suivi des décisions découlant de la séance a été effectué.

b) Lecture et adoption des comptes

2025-03-16

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 5 février 2025 au 11 mars 2025 au montant de 206,008.73\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sabine Paquet et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 11 mars 2025 au montant de 206,008.73\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents

- i. Rôle de perception 2025

d) Demande d'exemption pour la tenue d'une élection partielle – Adoption

2025-03-17

CONSIDÉRANT QU'UN poste de conseiller municipal est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE l'élection partielle prévue le 27 octobre 2024 n'a pas permis de pourvoir ce poste, aucune candidature n'ayant été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a transmis une demande à la ministre des Affaires municipales afin de fixer une nouvelle date pour la tenue d'une autre élection partielle ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est toujours en attente de réponse de la part de la ministre ;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales générales sont prévues le 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation d'une élection partielle engendrerait des coûts importants et qu'avec l'échéance rapprochée de l'élection générale du 2 novembre 2025, la Municipalité juge préférable de demander une dispense ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 45 de la LERM confère à la ministre des Affaires municipales le pouvoir d'autoriser une municipalité à fonctionner temporairement avec un conseil réduit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal demande à la ministre des Affaires municipales d'autoriser temporairement la réduction du nombre de conseillers municipaux à cinq jusqu'à l'élection municipale générale du 2 novembre 2025.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il y a des travaux en cours pour le réaménagement de la salle communautaire.

b) Octroi du contrat pour l'aménagement du parc Calixa-Lavallée - Adoption

2025-03-18

CONSIDÉRANT que l'aménagement du parc Calixa-Lavallée a fait l'objet de l'appel d'offres numéro 2025-01 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Groupe Chevalier Séguin est la seule à avoir présenté une soumission conforme au montant de 494 852,40 \$, incluant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet sera assuré à même le surplus non affecté (code budgétaire 59-110-00-000) ;

CONSIDÉRANT QUE des subventions peuvent être obtenues dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 pour une partie des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à la mise en valeur du territoire public pourrait également contribuer au financement du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par la conseillère Sabine Paquet et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat pour l'aménagement du parc Calixa-Lavallée à l'entreprise Chevalier Séguin au montant de 494 852,40 \$, taxes incluses ;

D'AUTORISER le financement de ce projet à partir du surplus non affecté (code budgétaire 59-110-00-000) ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat à cet effet ;

D'ENTREPRENDRE les démarches nécessaires pour obtenir les subventions disponibles.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques mentionne une présence remarquée de la Régie de Police sur le chemin de la Beauce conformément aux plaintes transmises par les citoyens et demande que cette présence soit soutenue tout au long de l'année.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) **Rapport du représentant**

Le conseiller Bruno Napert mentionne être satisfait du service de notre déneigeur concernant les routes.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) **Rapport du représentant**

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'une consultation publique aura lieu prochainement pour le règlement de citation de l'église à titre d'immeuble patrimonial.

9- ENVIRONNEMENT

a) **Rapport du représentant**

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) **Rapport du représentant**

La conseillère Sabine Paquet mentionne que le souper culturel aura lieu le 22 mars prochain et que des billets sont toujours disponibles à la bibliothèque et au bureau de poste.

b) **Règlement n° 337 portant sur la citation de l'Église Sainte-Théodésie, sise au 730, chemin de la Beauce, à titre d'immeuble patrimonial – Avis de motion et dépôt**

2025-03-19

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sabine Paquet, qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 337 portant sur la citation de l'Église Sainte-Théodésie, sise au 730, chemin de la Beauce, à titre d'immeuble patrimonial. Un projet de règlement est aussi déposé.

11- LOISIRS

a) **Rapport du représentant**

En l'absence de la conseillère Pascale Renzo Charbonneau, le maire Daniel Plouffe mentionne que la patinoire est désormais fermée pour la saison 2025.

12- AUTRES DOSSIERS

a) **Courant collectif – Futur projet éolien**

b) **Projet d'acquisition de l'église**

c) **Refonte du site Internet et de l'image de marque de la Municipalité**

13- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

Elise Desrochers, résidente du 760 chemin de la Beauce, questionne le conseil concernant le réaménagement du Parc Calixa-Lavallée.

François Paquet, résident du 374 chemin de la Beauce, questionne le conseil concernant le réaménagement de la salle communautaire et demande au conseil le coût des travaux ainsi que le nom du fournisseur.

Pierre St-Louis, résident du 609 chemin de la Beauce, questionne le conseil sur l'achat de l'église et sur le projet des éoliennes.

Louis Tremblay, résident du 645 chemin de la Beauce, questionne le conseil sur le futur projet des éoliennes.

Daniel Cormier, résident du 497 chemin du Second-Ruisseau, questionne le conseil sur le futur projet des éoliennes.

Ayala Peer, résidente du 573 chemin de la Beauce, questionne le conseil sur le futur projet des éoliennes.

Marie-Claude Bouchard, résidente du 374 chemin de la Beauce, questionne le conseil sur le futur projet des éoliennes ainsi que sur le projet du Parc Calixa-Lavallée.

Marie-Michèle Gagnon, résidente du 357 chemin de la Beauce, questionne le conseil sur le réaménagement du Parc Arthur-Bouvier.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-03-20

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, _____, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Pénélope Larose
Directrice générale et greffière-trésorière